



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 DECEMBRE 2023**

**Nombre de
membres en
exercice : 29**

Présents : 23
Votants : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille-vingt-trois, le quatorze décembre à dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 8 décembre 2023

Membres présents :

F. GONZALEZ, MJ ROQUES, G. LASSABE, M. EVENE-MATEO, J.DOS SANTOS, P. ACEDO, JM GUTIERREZ, JP CAZAUX, A. DARTIGUES, C. DUPIN, S. PUYO, JP ALPHA, C. DUFOUR, A. VALETTE, J. DARRIGADE, E. DEITIEUX, C. DOS SANTOS, M. BECRET, MA THEBAUD, C. MARTIN, H. ETCHENIQUE, J. RANCE, F. BILLARD.

Membres représentés par pouvoir :

D. LAVIGNE donne pouvoir à H. ETCHENIQUE
S. DARRIGUES donne pouvoir à Mme Catherine DUFOUR
X BAYLAC donne pouvoir à Monsieur Francis GONZALEZ
L. GUYONNIE pouvoir à Monsieur JM GUTIERREZ
J. WEBER pouvoir à Monsieur José DOS SANTOS

Membre absent :

B. GERY

Secrétaire de séance : Monsieur Alain DARTIGUES

En tant que Président d'Honneur de l'Essor Basque, Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Monsieur José DOS SANTOS, Adjoint, expose à l'assemblée la volonté de contribuer financièrement à la première étape « Boucau - Tarnos » de la 49^{ème} édition de la course cycliste de l'Essor Basque. 200 coureurs partiront de Boucau le 3 février 2024 et arriveront à Tarnos.

Compte-tenu de l'animation qu'apporte cet événement à la Commune, il est proposé d'allouer une subvention de 2 000 €.

Il est précisé que cette demande de subvention a été examinée lors de la commission des Finances du 5 décembre 2023.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,

- Approuve sa proposition,
- Décide d'attribuer une subvention de 2 000 € à l'association Essor Basque,
- Dit que ces crédits seront ouverts au budget 2024.

Objet :
**Subvention
2023 à
l'Association
Essor Basque**

**Certifié exécutoire
compte tenu du
dépôt à la Sous
Préfecture de
Bayonne
le
et de la publication
le**

Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 15 décembre 2023
Le Maire,

